



# JUSTICE EN LANGUES OFFICIELLES

ACCÈS • SERVICES • COMMUNAUTÉS • FORMATION



## État de la recherche sur la justice en langues officielles

Document préparé dans le cadre de  
l'atelier sur la justice en langues officielles,  
Symposium de la recherche sur les  
langues officielles

---

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

AOÛT 2011



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>MILIEU COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>4</b>
Principaux thèmes .....	4
Bilan.....	7
<b>MILIEU GOUVERNEMENTAL .....</b>	<b>8</b>
Principaux thèmes .....	8
Bilan.....	10
<b>MILIEU UNIVERSITAIRE .....</b>	<b>13</b>
Principaux thèmes .....	13
Bilan.....	16
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>19</b>

## INTRODUCTION

Ce texte s'inscrit dans le cadre du Symposium de la recherche sur les langues officielles, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2011. En guise de préparation, nous avons préparé un état de la recherche qui servira à alimenter la discussion prévue lors de l'atelier sur la justice en langues officielles, organisé lors du pré-Symposium le 31 août 2011.

La justice est identifiée comme étant l'un des secteurs prioritaires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : Agir pour l'avenir*<sup>1</sup>. En effet, on peut y lire :

La justice se doit de refléter la dualité linguistique du pays. Pour ce faire, le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles vise à accroître la capacité des intervenants du domaine à élaborer des solutions et à sensibiliser le milieu juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits dans les deux langues officielles. Pour les Canadiens, cela représente un meilleur accès, aujourd'hui et demain, à des services de justice dans la langue officielle de la minorité<sup>2</sup>.

La perception du domaine de la justice en langues officielles est souvent réduite à celle du droit et des tribunaux. Or, il est maintenant acquis que l'accès à la justice est bien plus qu'une affaire de juges et d'avocats. C'est pourquoi nous avons adopté une approche plus large de la justice, c'est-à-dire une conception de la justice en termes à la fois juridique et sociale. Celle-ci comprend l'accès à la justice dans les deux langues officielles et tout ce que cela comporte, que ce soit la justice pénale ou familiale, les programmes de vulgarisation de l'information juridique ou encore, les programmes d'aide aux victimes.

Le présent document est divisé en trois parties : le milieu communautaire, le milieu gouvernemental et le milieu universitaire. Nous présentons un sommaire des études réalisées par les

chercheurs des trois milieux en les regroupant sous des thèmes principaux.

Les critères de sélection des études ont été établis à l'aide de la *Feuille de route* et des objectifs du Symposium de la recherche sur les langues officielles. La justice, à titre de secteur prioritaire pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, est comprise comme étant l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ainsi, seules les études portant sur les grands enjeux y étant rattachés et affectant les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont été intégrées à cet inventaire de la recherche. La majorité provient donc du domaine des sciences sociales alors que les études portant sur le développement du droit, l'interprétation des concepts juridiques et la recherche jurisprudentielle n'en font pas partie.

Cet inventaire de la recherche dans le domaine de la justice en langues officielles depuis 2008 a permis d'identifier des thèmes récurrents étudiés par les chercheurs provenant des milieux universitaire, gouvernemental et communautaire. Nous avons aussi constaté qu'il existe des lacunes. Ces manques touchent à la fois certains enjeux affectant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sur lesquels il n'existe pas de données, de même que des régions et des groupes dont les situations sont peu connues. Somme toute, nous espérons que cet état de la recherche, et la discussion qui s'ensuivra permettront de cibler certaines priorités de recherche qui pourront être prises en considération lors de la planification des suites de la *Feuille de route*.

Bien que nous ayons tenté de répertorier toutes les études portant sur la justice en langues officielles depuis 2008, il est possible que certains projets de recherche nous aient échappé. Ce document n'a donc aucune prétention d'être exhaustif.

Nous tenons à remercier Linda Cardinal, professeure titulaire à l'École d'études politiques et

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008, p. 6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 12.

directrice de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa, Rénald Rémillard, directeur général de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, ainsi que Sébastien April et Mylène Magrinelli Orsi, chercheurs au sein de la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada, d'avoir accepté de nous faire

part de leurs commentaires et suggestions. Merci également à Lorraine O'Donnell, coordonnatrice et chercheuse au sein du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (RRCQEA), de nous avoir fourni une bibliographie des études portant sur les enjeux liés à la justice et aux communautés anglophones du Québec.

## MILIEU COMMUNAUTAIRE

Dans seconde partie, nous présenterons les études répertoriées dans le milieu communautaire depuis 2008.

## PRINCIPAUX THÈMES

### Carrières en justice

#### *Jeunes*

La pénurie de personnel compétent capable de travailler en français dans le domaine de la justice a incité l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario à mettre sur pied, en 2006, un projet novateur visant à encourager les jeunes francophones à faire carrière dans le domaine de la justice. Maintenant d'envergure nationale, ce projet a été repris par Éducaloi, au Québec, et par plusieurs associations de juristes d'expression française, dont celle de l'Alberta.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'incidence du projet à court terme étant donné qu'il vise principalement les jeunes dans les écoles secondaires, l'étude de cas sur le projet « Carrières en justice » permet néanmoins de constater, par le biais des évaluations, que déjà, des jeunes francophones de l'Ontario et de l'Alberta envisagent de faire carrière dans le domaine de la justice<sup>3</sup>.

#### *Immigrants*

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law a décidé de continuer en ce sens en visant une autre clientèle importante, soit les immigrants francophones. Mais, avant d'entreprendre un exercice visant à promouvoir les carrières en justice auprès des immigrants francophones, le groupe a jugé bon d'entreprendre une recherche.

L'étude *Les carrières en justice pour les immigrants francophones dans les communautés*

*minoritaires francophones au Canada*<sup>4</sup> examine les façons d'encourager les immigrants francophones vivant en situation minoritaire à faire carrière dans le domaine de la justice. Elle a pour objectif de cerner les lacunes, les défis, les enjeux particuliers et des pistes d'action.

L'étude révèle qu'en général, les immigrants francophones ne connaissent pas les carrières en justice, mais qu'une fois informés, ils expriment un intérêt à faire carrière dans ce domaine. Nombre de jeunes immigrants francophones voient toutefois le domaine de la justice d'un mauvais œil, notamment les services policiers. De plus, les diplômés internationaux en justice éprouvent beaucoup de difficulté à décrocher un emploi.

Pour inciter les immigrants francophones à faire carrière dans le domaine de la justice, les auteurs suggèrent notamment de positionner l'accès à la justice en français comme un déterminant d'une intégration réussie, et ce, au même titre que le développement économique, social et culturel.

### Les activités des associations de juristes d'expression française et de leur fédération nationale

Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles octroie un financement de base aux sept associations de juristes d'expression française et à leur fédération nationale<sup>5</sup>. Parmi les dix études de cas commandées

---

<sup>4</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Les carrières en justice pour les immigrants francophones dans les communautés minoritaires francophones au Canada. Étude nationale réalisée pour la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law du Canada*, 2011.

<sup>5</sup> Ce sont les suivantes : l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA); l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique (AJEFNB); l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM); l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB); l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE); l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO); l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS); et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF).

---

<sup>3</sup> Ronald Bisson et associé.e.s Inc., *Études de cas, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, mars 2011, p. 37-40.

par le ministère de la Justice du Canada, et complétées en 2011, quatre portent sur les retombées de leurs activités<sup>6</sup>.

Une première étude de cas porte sur les activités des associations de juristes d'expression française de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Ces deux associations ont été regroupées puisque l'Ontario compte le plus grand nombre de francophones à l'extérieur du Québec<sup>7</sup> et que c'est au Nouveau-Brunswick où les francophones sont proportionnellement plus nombreux<sup>8</sup>. Cette étude révèle que « les partenaires de l'AJEFO sont unanimes à confirmer le rôle clé que joue l'AJEFO dans l'avancement de l'accès à la justice en Ontario. L'AJEFO identifie les écarts de services et met en marche les suivis nécessaires pour combler les écarts<sup>9</sup> ». Elle démontre aussi que ces deux associations travaillent en collaboration avec plusieurs autres intervenants non gouvernementaux<sup>10</sup>.

Une deuxième étude de cas a été réalisée sur les activités développées grâce au financement de base des associations de juristes d'expression française de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ces deux associations œuvrent dans des provinces où le nombre et le pourcentage de francophones sont sensiblement les mêmes<sup>11</sup>. Cette étude de cas a permis de constater que ces « deux organismes travaillent dans des provinces où le cadre de politiques publiques en matière de services en français présente des défis » et qu'ils « déploient plus d'efforts pour sensibiliser et éduquer le public et les intervenants en justice

que pour faire de la représentation auprès de leur province<sup>12</sup> ».

En ce qui a trait à la Saskatchewan<sup>13</sup>, au Manitoba<sup>14</sup> et à la Nouvelle-Écosse<sup>15</sup>, on a évalué l'incidence des activités des associations de juristes d'expression française sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. On constate que les gouvernements respectifs des trois provinces font preuve d'une ouverture à l'égard de l'accès à la justice en français et que ces associations ont développé de bonnes relations avec eux. Le fait qu'elles sont invitées à faire partie de comités et de groupes de travail et qu'elles sont considérées comme étant des partenaires importants en est un bon exemple<sup>16</sup>.

Enfin, les activités de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, dont le mandat est national, ont aussi fait l'objet d'une étude de cas. Celle-ci permet, entre autres, de constater qu'elle joue un rôle très important, et ce, à plusieurs niveaux. Elle effectue notamment des recommandations, de la vulgarisation de l'information juridique, elle collabore avec divers intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux et met sur pied diverses initiatives structurantes<sup>17</sup>.

## La violence faite aux femmes

En Ontario, les organismes communautaires œuvrant dans le domaine la violence faite aux femmes effectuent de nombreuses études afin d'approfondir les connaissances sur des enjeux particuliers chez certains groupes de femmes. Cette approche leur permet de bien orienter leurs interventions et de mieux satisfaire aux besoins particuliers des femmes victimes de violence, quelle que soit leur situation ou leur réalité, et de leur offrir des services adaptés. On accorde beaucoup d'importance au fait que ces en-

<sup>6</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*

<sup>7</sup> Selon les données du Recensement de 2006, l'Ontario compte 537 593 francophones (Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada. Recensement 2006*, produit n° 92-592-XVB).

<sup>8</sup> D'après Statistique Canada, 235 128 personnes ont le français comme première langue officielle parlée au Nouveau-Brunswick. Elles représentent 32,7 % de la population totale (Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada. Recensement 2006*, produit n° 92-592-XVB).

<sup>9</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*, p. 62.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>11</sup> Selon les données du recensement de 2006, on compte 61 735 francophones en Colombie-Britannique et 62 788 francophones en Alberta. Les francophones y représentent respectivement 1,5 % et 1,9 % (Statistique Canada, *Op. cit.*).

<sup>12</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*, p. 66.

<sup>13</sup> La Saskatchewan compte 14 848 francophones, qui représentent 1,6 % de la population totale (Statistique Canada, *Op. cit.*).

<sup>14</sup> Le Manitoba compte 43 123 francophones, qui représentent 3,8 % de la population totale (Statistique Canada, *Op. cit.*).

<sup>15</sup> La Nouvelle-Écosse compte 32 225 francophones, qui représentent 3,6 % de la population totale (Statistique Canada, *Op. cit.*).

<sup>16</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*, p. 72.

<sup>17</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*, p. 73-76.

jeux et situations difficiles le sont encore davantage pour les femmes vivant en milieu linguistique minoritaire. En plus de faire face aux mêmes problèmes que ceux de la majorité, elles se retrouvent parfois devant des barrières additionnelles en raison de l'inaccessibilité à des services dans leur langue.

*L'analyse des enjeux des femmes immigrantes et réfugiées francophones vivant en Ontario séparées de leurs enfants*<sup>18</sup>, une étude réalisée pour le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, rapporte certains faits vécus par des mères immigrantes et réfugiées francophones de l'Ontario, qui rencontrent de nombreuses difficultés en tentant de reconstituer leurs familles au Canada.

Comme l'indique le titre de cette recherche exploratoire, *Adaptabilité des services en français en matière de lutte contre la violence familiale faite aux femmes de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones*, elle vise à mieux comprendre la situation des femmes appartenant à une minorité raciale et ethnoculturelle qui sont victimes de violence familiale. Le rapport démontre que ces femmes font partie d'une population très vulnérable et que l'inaccessibilité à des services peut contribuer à accroître cette vulnérabilité<sup>19</sup>.

Le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones tente d'approfondir ses connaissances à ce sujet et effectue présentement une recherche sur les connaissances et la compréhension des causes de la violence familiale dans les communautés de minorités raciales et ethnoculturelles francophones et des conséquences légales liées à celle-ci. Les résultats de cette étude devraient paraître au cours de la prochaine année financière.

---

<sup>18</sup> Grenon, Émilie, Michèle Kérisit et Françoise Magunira, *L'analyse des enjeux des femmes immigrantes et réfugiées francophones vivant en Ontario séparées de leurs enfants*, Ottawa, Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, mars 2008.

<sup>19</sup> Hashi, Rahma, *Adaptabilité des services en français en matière de lutte contre la violence familiale faite aux femmes de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones – MREF*, Ottawa, Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, juin 2009, p. ii.

Les activités et les recherches menées par le réseau de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes ne se limitent toutefois pas aux femmes francophones. Elles se penchent sur une foule d'enjeux et de situations qui affectent les femmes, nonobstant la langue. De cette façon, elles souhaitent mieux comprendre les enjeux pour ensuite mieux déterminer comment ils affectent les femmes francophones<sup>20</sup>.

## La gouvernance communautaire

L'accès à la justice est l'un des quatre secteurs stratégiques de recherche de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC). Les savoirs de la gouvernance communautaire, qui a entrepris ses travaux en 2009<sup>48</sup>.

L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario fait partie de l'ARUC à titre de chercheur communautaire. Les membres de l'ARUC prévoient étudier le modèle de la Coalition des intervenants francophones dans le domaine de la justice en Ontario comme une pratique

---

<sup>20</sup> Parmi ces études, *La victime accusée ou violence des hommes, problème des femmes* porte sur les cas de double mise en état d'arrestation dans les situations de violence conjugale (Clenett-Sirois, Laurence, en coll. avec Kathryn Penwell et Élisabeth Larsen, *La victime accusée ou violence des hommes, problème des femmes*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008). L'étude *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres* fait la lumière sur la question de la décriminalisation et la légalisation de la prostitution afin de permettre aux groupes de femmes de prendre position sur la question (Day, Shelagh, *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, juin 2008). Quant à l'étude *Comprendre au lieu d'étiqueter : L'intervention auprès des survivantes à caractère sexuel psychiatisées*, elle fait le lien entre les agressions à caractère sexuel vécus pendant l'enfance et la santé mentale. Elle se penche aussi sur les expériences vécues par les femmes psychiatisées (Penwell, Kathryn, *Comprendre au lieu d'étiqueter : L'intervention auprès des survivantes d'agression à caractère sexuel psychiatisées*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008).

<sup>48</sup> Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) : Les savoirs de la gouvernance communautaire, « À propos de l'Alliance de recherche », *ARUC Les Savoirs de la gouvernance communautaire*, consulté le 23 juin 2011, [<http://www.sciencesociales.uottawa.ca/aruc-cura/fra/apropos.asp>].

potentiellement innovante<sup>49</sup>. Elle a aussi été répertoriée dans le premier *Catalogue des pratiques*<sup>50</sup>.

## État des lieux

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse entreprend cette année un état des lieux de l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse. Rappelons que l'Ontario a aussi réalisé un état des lieux en 2005, qui a servi à préparer le processus de planification stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario, comme indiqué dans la partie faisant l'inventaire des études universitaires de ce document.

## Autres

En 2009, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées ont organisé le colloque sur la justice familiale « Du droit de l'enfant à l'intérêt de la famille séparée ». Le second colloque, organisé par les deux organismes en 2010, avait pour thème « Évolution et révolution de la justice familiale ». Les actes de ces colloques sont disponibles.

## BILAN

Les études effectuées dans le milieu communautaire portent surtout sur les thèmes suivants :

- La promotion des carrières en justice chez les jeunes et chez les immigrants;
- Les activités des associations de juristes d'expression française et de leur fédération nationale;

---

<sup>49</sup> Danielle Manton, « Coalition des intervenantes et intervenants francophones dans le domaine de la justice », *Les Savoirs de la gouvernance communautaire*, volume 3, n° 1, été 2011, p. 5.

<sup>50</sup> Martin Normand, *L'innovation dans la gouvernance communautaire. Volume 1 : Catalogue des pratiques*, Ottawa, ARUC Les savoirs de la gouvernance communautaire, mars 2011, p. 4-6.

## MILIEU GOUVERNEMENTAL

Dans cette partie, nous présenterons l'inventaire des études portant sur la justice en langues officielles ayant été réalisées par ou pour des institutions gouvernementales depuis 2008.

### PRINCIPAUX THÈMES

#### Formation et capacité bilingue

##### *Les besoins en matière de formation*

La *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : Agir pour l'avenir* prévoit un investissement visant « à intensifier les efforts de formation afin d'améliorer la capacité linguistique de l'ensemble du personnel qui travaille dans ce milieu, qu'il s'agisse des greffiers, des sténographes, des juges de paix ou des médiateurs<sup>21</sup> ». Afin de bien orienter cette nouvelle initiative de formation en justice, le ministère de la Justice du Canada a commandé une étude.

L'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*<sup>22</sup> fut rendue publique en mars 2009. À l'aide d'études de cas, d'entrevues et des recommandations d'un panel d'experts, les chercheurs ont identifié des lacunes et suggéré des pistes d'action<sup>23</sup>.

L'étude a démontré que plusieurs intervenants ont une connaissance de base des deux langues officielles, mais qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la terminologie juridique et que la formation offerte est inadéquate. L'*Analyse* a ciblé certaines activités qui permettraient aux intervenants d'accroître leur capacité à travailler et à offrir des services dans les deux langues officielles<sup>24</sup>.

<sup>21</sup> Gouvernement du Canada, *Feuille de route*, Op. cit. p. 12.

<sup>22</sup> Prairie Research Associates Inc., *Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice. Rapport. Soumis au Ministère de la Justice*, Ottawa, 31 mars 2009.

<sup>23</sup> Ministère de la Justice Canada, « La formation linguistique des intervenants de justice : Une approche pragmatique », *Bulletin Justice en langues officielles*, n° 2, juillet 2011, p. 2.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 2.

Ainsi, les constats de l'*Analyse* ont, entre autres, menés à la création du Centre canadien de français juridique en janvier 2010, dont la mission est de satisfaire à la demande et aux besoins de formation en terminologie juridique ciblés dans l'*Analyse*.

##### *Les séances de formation linguistique et terminologique à l'intention des juges au Manitoba*

Cette étude de cas avait pour objectif d'examiner les séances de formation linguistique et terminologique à l'intention des juges de la Cour provinciale du Manitoba, pour ensuite en évaluer l'incidence sur l'emploi du français dans les tribunaux et sur le système judiciaire dans son ensemble.

La recherche démontre que ces séances de formation ont un effet de levier. En effet, les intervenants interviewés affirment qu'elles sont directement liées à l'accroissement de la demande de services en français et qu'en moyenne, on estime que les procès en français se déroulent jusqu'à trois fois plus rapidement que les procès faisant appel à un interprète. Certains intervenants du Manitoba ont commencé à compiler des données, faisant en sorte que l'on pourra effectuer des comparaisons et des évaluations dans quelques années<sup>25</sup>.

##### *Les programmes nationaux de formation en terminologie juridique*

Cette étude de cas se penche sur les retombées des programmes nationaux de formation en terminologie juridique à l'intention des intervenants travaillant dans le domaine de la justice. Ces séances de formation de l'Institut Joseph-Dubuc, de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et du Centre canadien de français juridique sont offertes aux juges, aux interprètes, aux greffiers, aux procureurs de la Couronne et aux auxiliaires de

<sup>25</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas*, Op. cit., p. 41-43.

la justice dans toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, où d'autres types de formations sont disponibles.

La recherche a démontré que « la formation a un effet qui dépasse de loin les seules personnes formées. Les collègues dans leurs bureaux sont au courant que ces formations ont lieu et voient d'un bon œil l'augmentation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles<sup>26</sup> ». De plus, les répondants sondés dans le cadre de l'étude de cas sont d'avis que ces séances de formation contribueront à accroître l'offre de services en français puisqu'un plus grand nombre de membres du personnel seront en mesure de les offrir.

### *Les formations ponctuelles à l'intention des juristes*

Les associations des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique ont développé des initiatives de formation en personne et en ligne à l'intention des avocats privés, des avocats de la défense et des juristes en général. On a examiné ces projets dans le cadre d'une étude de cas.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'incidence de ces formations sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, l'étude de cas révèle néanmoins que les intervenants travaillent ensemble. À titre d'exemple, l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique s'est servie du matériel de deux institutions en élaborant ses modules de formation : l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg et l'Institut de développement professionnel en langue française du ministère du Procureur général de l'Ontario. L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, quant à elle, a développé six formations, qui sont offertes à distance par l'Université Sainte-Anne. Ce sont de beaux exemples de partenariat.

### *Jurés bilingues*

En vertu des dispositions linguistiques du *Code criminel*, tout accusé a le choix de subir son procès dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Dans certains cas, certains procès peuvent aussi se dérouler dans les deux langues officielles. Les provinces et territoires sont responsables de la sélection des membres du jury lors de procès tenus sous le *Code criminel*. Chaque province a sa propre méthode de sélection de candidats.

Le procureur de la Couronne, le juge et les membres du jury, le cas échéant, doivent tous être en mesure de comprendre la langue officielle utilisée au procès sans l'aide d'un interprète. Dans les provinces et territoires où le français est la langue de la minorité, le recrutement de jurés ayant les connaissances linguistiques adéquates s'avère parfois difficile.

En 2006, l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique s'est penchée sur la question dans le cadre de son étude sur le manque de jurés francophones et bilingues en Colombie-Britannique<sup>27</sup>. Celle-ci a démontré que le recrutement des jurés est souvent informel et improvisé. L'étude n'avait toutefois pas pour objectif d'identifier des pistes de solution.

En 2011, le Service des poursuites pénales du Canada et le ministère de la Justice du Canada ont décidé de poursuivre sur cette lancée et de mener une étude sur la question, dans le cadre du mandat du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cette étude vise entre autres à répertorier les différentes méthodes de sélection de candidats, à identifier les pratiques inspirantes, à faire des recommandations et à suggérer des pistes d'action. Elle comprendra aussi un inventaire des cadres législatifs provinciaux et territoriaux et des pratiques existantes ainsi qu'un sondage auprès des membres de

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 44-48.

<sup>27</sup> Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique, *Recruter des jurés francophones et bilingues en Colombie-Britannique*, Vancouver, Ministère de la Justice Canada, 2006.

l'Association des administrateurs judiciaires du Canada. L'étude devrait paraître en 2012.

## Jeunes vulnérables

Le Réseau des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité (Réseau Justice Sécurité) regroupe des institutions fédérales travaillant, comme le nom l'indique, dans le domaine de la justice et de la sécurité. Ce sont Justice Canada, Sécurité publique Canada, le Service des poursuites pénales du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, Patrimoine canadien, la Défense nationale, Santé Canada et Citoyenneté et Immigration Canada.

En octobre 2009, le réseau organisa le Forum sur les jeunes francophones vulnérables en situation minoritaire, réunissant des représentants d'organismes non gouvernementaux et d'institutions fédérales. L'un des constats de ce forum fut le fait que la situation des jeunes vulnérables et à risque d'avoir des démêlés avec le système de justice, qui sont issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire, est méconnue.

À la demande du Réseau Justice Sécurité, la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada a réalisé une recension des écrits sur la question<sup>28</sup>. Les auteurs ont conclu que la situation des jeunes issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment celle des jeunes en difficulté, demeure peu connue.

Le ministère de la Justice lancera sous peu un appel de propositions pour une recherche exploratoire sur les trajectoires de criminalité des jeunes issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui devrait être réalisée en 2012.

La recherche cherchera à approfondir les connaissances sur les expériences des jeunes

vulnérables issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en examinant leurs trajectoires de délinquance. On sondera de jeunes francophones pris en charge dans les centres de réadaptation de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, et des jeunes anglophones du Québec.

## L'effet multiplicateur du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Dans le cadre d'une étude de cas particulière sur le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, la firme Ronald Bisson et associé.e.s a examiné l'ensemble des initiatives financées en Ontario, que ce soit des projets du ministère du Procureur général de l'Ontario, de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario ou encore, du Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université d'Ottawa.

Les résultats démontrent que la province de l'Ontario a connu d'immenses succès dans le domaine de l'accès à la justice en français pendant la dernière décennie. Les personnes interviewées s'accordent pour dire que le gouvernement de l'Ontario est « le principal moteur de ce développement<sup>29</sup> » et que le financement octroyé par le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles a permis d'appuyer ce développement. L'étude confirme également « l'effet incontournable des politiques publiques sur la progression de l'accès à la justice<sup>30</sup> ».

## BILAN

Cet inventaire des études du milieu gouvernemental révèle qu'elles portent surtout sur les thèmes suivants :

- Les besoins en matière de formation chez les intervenants travaillant dans le domaine de la justice;

<sup>28</sup> Mylène Magrinelli Orsi et Sébastien April, *État des lieux sur les facteurs de risque de délinquance chez les jeunes issus des communautés de langue officielles en situation minoritaire. Recension des écrits*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada, janvier 2011.

<sup>29</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*, p. 36.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 36.

- La capacité bilingue des tribunaux, y compris le manque de jurés bilingues;
- Les jeunes vulnérables issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et
- Les effets multiplicateurs du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Cet inventaire permet aussi de constater que les études portant sur la justice en langues officielles effectuées par le ministère de la Justice du Canada et par les ministères de la justice des provinces et territoires depuis 2008 sont peu nombreuses. Cela est dû à une foule de facteurs.

D'une part, les sources de données sont très limitées. À titre d'exemple, il n'existe actuellement aucune donnée ni aucune collecte de données en cours au sujet du nombre de juges bilingues aptes et en mesure de présider des audiences dans les deux langues officielles. Certaines données informelles sont fournies, à l'occasion, par certains juges en chef, mais toujours dans des contextes bien particuliers. Or, quelques données ont été recueillies dans le cadre d'une enquête effectuée par le Commissaire aux langues officielles à la suite de plaintes formulées en vertu de la *Loi sur les langues officielles* au sujet du manque de juges bilingues dans deux provinces<sup>31</sup>.

Le Centre canadien de la statistique juridique, quant à lui, produit des « analyses de divers sujets et questions liées à la victimisation, à la criminalité, et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public<sup>32</sup> » à partir de différentes sources de données. Ce sont, entre autres : *Police-reported data*, *Criminal courts data*, *Corrections data* et *Victims services data*. Or, peu de données comprenant la langue sont com-

pilées et peu d'analyses sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont effectuées.

D'autre part, les études du ministère de la Justice du Canada ciblent rarement les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cela s'explique notamment par le fait qu'il existe des défis d'ordre méthodologique, particulièrement en ce qui a trait à la taille des échantillons. Il faut donc tenter d'identifier des approches adaptées afin de relever ces défis.

Il faut également inclure certaines questions sur la première langue officielle parlée dans les questionnaires des répondants ou encore, intégrer, dès le départ, quelques questions particulières sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a d'ailleurs été convenu avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), en 2008, que la dimension « langues officielles » serait prise en compte lorsque des projets de recherche sont soumis au comité de la recherche du ministère de la Justice du Canada, lorsque cela est pertinent<sup>33</sup>. Le gabarit de la Division de la recherche et de la statistique servant à évaluer les propositions de recherche exige effectivement que l'incidence sur les communautés de langue en situation minoritaire soit examinée de façon systématique.

Cette lentille a été incluse dans certaines études. C'est notamment le cas dans le cadre d'un appel de propositions sur les jeunes victimes, piloté par la Division de la recherche et de la statistique, et pour quelques sondages dans le domaine du droit de la famille, effectués par la Section de la famille, des enfants et des adolescents. Mais, cette approche devrait être adoptée par l'ensemble des secteurs de la recherche des institutions fédérales œuvrant dans le domaine de la justice et de la sécurité. Il serait aussi utile d'inclure une clause dans les contrats conclus avec les intervenants gouvernementaux et non

<sup>31</sup> Commissariat aux langues officielles, [Rapport préliminaire d'enquête sur la capacité bilingue institutionnelle de la magistrature des cours supérieures de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario](#), Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2010. Le rapport final d'enquête est paru en 2011 : Commissariat aux langues officielles, [Rapport final d'enquête sur la capacité bilingue institutionnelle de la magistrature des cours supérieures de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario](#), Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2011.

<sup>32</sup> « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », *Statistique Canada*, consulté le 21 juin 2011, [<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=85F0033MWF&lang=fra>].

<sup>33</sup> Lettre de Yves Côté, sous-ministre délégué, Ministère de la Justice Canada, adressée à Marielle Beaulieu, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, le 4 avril 2008.

gouvernementaux faisait une demande de financement aux fins d'une recherche.

## MILIEU UNIVERSITAIRE

Cette partie présente les études réalisées par des chercheurs universitaires dans le domaine de la justice en langues officielles depuis 2008.

### PRINCIPAUX THÈMES

#### État des lieux<sup>34</sup>

En 2002, le ministère de la Justice du Canada a publié *l'État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*<sup>35</sup>. Cette étude brosse le portrait de la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans chaque province et territoire et a été l'élément déclencheur d'un processus de planification stratégique en Ontario.

En effet, le Bureau du coordonnateur des services en français du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario décida d'entreprendre, en 2005, un *État des lieux sur le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*<sup>36</sup>. La Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa fut chargée de réaliser cette étude.

---

<sup>34</sup> Nous avons décidé d'intégrer ces états des lieux dans ce document, malgré le fait qu'ils ont été publiés avant 2008, afin de mieux illustrer le contexte dans lequel les études subséquentes furent réalisées. De plus, ces projets de recherche sont à l'origine d'un modèle de recherche maintenant reconnu comme étant novateur. En effet, le projet de recherche mené en Ontario était appuyé par un comité encadreur composé de représentants du Bureau de la coordonnatrice des services en français des ministères du secteur de la justice de l'Ontario et des divisions impliquées dans le processus de planification stratégique, des directeurs généraux d'organismes communautaires, des chercheurs de l'Université d'Ottawa et un représentant du ministère de la Justice du Canada.

<sup>35</sup> Recherche PGF – GTA Research, *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 2002.

<sup>36</sup> Linda Cardinal, Stéphane Lang, Nathalie Plante, Anik Sauvé et Chantal Terrien, *Un état des lieux : Les services en français dans le domaine de la justice en Ontario*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2005.

*L'État des lieux*, qui fut rendu public la même année, comprenait l'historique des services en français dans le domaine de la justice en Ontario, le cadre législatif et la jurisprudence, le portrait actuel de la situation, de même qu'un profil statistique de la communauté francophone de l'Ontario.

L'étude fut présentée et validée par une centaine d'intervenants communautaires et de représentants gouvernementaux lors de la Réunion des intervenants francophones œuvrant dans le domaine de la justice en Ontario<sup>37</sup>. La réunion a aussi permis à l'équipe de recherche d'effectuer une consultation sur les priorités et les axes stratégiques sur lesquels s'appuierait le *Plan stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*<sup>38</sup>.

En plus des axes sur la formation et l'information ainsi que sur les besoins, le *Plan stratégique* comprenait un axe sur les priorités de recherche identifiées lors de la consultation, parmi lesquelles se retrouvait celle de l'offre et la demande de services en français dans le domaine de la justice en Ontario.

#### Offre active de services en français

À la demande du Bureau du coordonnateur des services en français du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario, la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa réalisa l'étude *De la théorie à la prati-*

---

<sup>37</sup> Linda Cardinal, Stéphane Lang et Anik Sauvé, *Les services en français dans le domaine de la justice en Ontario : Rapport de la consultation des intervenantes et intervenants francophones, Toronto, 1, 2 et 3 mars 2006*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006.

<sup>38</sup> Bureau de la coordonnatrice des services en français du secteur de la justice, *Plan stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*, Toronto, Ministère du Procureur général, Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, 2006.

que : *Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*<sup>39</sup>.

Le premier volume présente la recension des écrits sur les mécanismes d'offre active de services en français. Les mécanismes répertoriés ont permis de développer un modèle théorique identifiant quatre dimensions essentielles à l'offre active de services : la dimension préalable ; la dimension subjective ; la dimension objective ; et la dimension de l'intégration de la diversité.

Ce modèle théorique a permis de concevoir un questionnaire à l'intention des fonctionnaires occupant un poste désigné bilingue dans le domaine de la justice au sein de la fonction publique de l'Ontario et une grille d'animation permettant de sonder les usagers des services dans le cadre de groupes de discussion. Les résultats du questionnaire et des groupes de discussion sont consignés dans le second volume : *De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 2. Les perceptions des fonctionnaires et des usagères et usagers*<sup>40</sup>.

L'étude révèle notamment que la dimension préalable et la dimension subjective sont essentielles pour une offre active de services en français. Alors que les fonctionnaires ont besoin davantage de ressources à leur disposition afin d'être en mesure d'offrir des services en français de façon active, les usagers des services, quant à eux, indiquent que le climat et le comportement non verbal déterminent souvent s'ils demanderont ou non un service en français.

## Mouvement C'est l'temps

La Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques a effectué une étude sur le

mouvement C'est l'temps<sup>41</sup>. Premier mouvement encourageant la désobéissance civile en Ontario depuis l'affaire du Règlement XVII, ses membres sont allés devant les tribunaux et en prison afin de contester l'unilinguisme du système judiciaire de l'Ontario. L'étude démontre notamment que les actions du mouvement contribueront au développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario et qu'ils auront aussi une répercussion ailleurs au Canada.

## Jeunes vulnérables

Dans *Does culture matter? The characteristics of adolescent physical abuse cases investigated by Montreal's English youth protection services*, on examine 72 cas d'abus signalés au service de protection de langue anglaise de Montréal. Cette thèse de maîtrise en travail social révèle que près de la moitié des cas implique des jeunes appartenant à une minorité visible et que ces derniers sont surreprésentés dans les cas d'abus physique. Selon l'auteur, cela serait dû à certains facteurs tels le stress lié à l'immigration, les difficultés d'intégration et dans quelques cas, les expériences des parents ayant connus la correction physique<sup>42</sup>.

## Outils jurilinguistiques

Une étude de cas a été réalisée sur les outils jurilinguistiques développés par les centres de jurilinguistique de Moncton et de McGill. Ceux-ci sont jugés comme étant fort utiles<sup>43</sup>. *L'Enquête auprès des praticiens du droit*, effectuée pour le Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université d'Ottawa, en arrive à la même conclusion<sup>44</sup>.

## Abus envers les aînés

<sup>39</sup> Linda Cardinal et Anik Sauvé, *De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 1*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2010.

<sup>40</sup> Linda Cardinal, Nathalie Plante et Anik Sauvé, *De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 2. Les perceptions des fonctionnaires et des usagères et usagers*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2010.

<sup>41</sup> Linda Cardinal, *C'est l'temps! Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, juin 2011.

<sup>42</sup> Leigh Garland, *Does culture matter?: The characteristics of adolescent physical abuse cases investigated by Montreal's English youth protection services*, Montréal, Department of Social Work, McGill University, 2009.

<sup>43</sup> Ronald Bisson et associé.e.s, *Études de cas, Op. cit.*,

<sup>44</sup> Prairie Research Associates, *Enquête auprès des praticiens du droit. Rapport final*, Ottawa, Centre de traduction et de documentation juridiques, Université d'Ottawa, 2010.

L'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (NICE) entreprend actuellement une recherche sur les personnes âgées de 55 ans et plus victimes d'abus et de négligence. L'étude n'en est toutefois qu'à ses balbutiements puisque l'on procède actuellement au recrutement de candidats souhaitant participer à un sondage<sup>45</sup>.

## Discrimination et linguicisme

Le texte « Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada<sup>46</sup> », se penche sur la discrimination, notamment sur la discrimination « dirigée contre les membres d'un exogroupe linguistique<sup>47</sup> », soit le linguicisme. Bien que les auteurs se penchent surtout sur la situation au Québec, ils examinent aussi la question du linguicisme dans les autres provinces et territoires. Les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique démontrent que les anglophones du Québec et les francophones hors Québec sont victimes de linguicisme et que cela se produit la plupart du temps en milieu de travail.

## Droits linguistiques

Bien que cet inventaire des écrits sur la justice en langues officielles ne comprend pas les études relatives au développement du droit, à l'interprétation des concepts juridiques, ni à la recherche jurisprudentielle, mentionnons toutefois que plusieurs juristes se sont penchés sur ces questions, en examinant particulièrement la question des droits linguistiques. Nous pensons entre autres à Pierre Foucher<sup>48</sup>, Michel Seymour<sup>49</sup>, Michel Doucet<sup>50</sup> et José Woerling<sup>51</sup>.

<sup>45</sup> L'étude sera réalisée par Lynn McDonald, de l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées de l'Université de Toronto, Cynthia Thomas, de Westat, et Marie Beaulieu, de l'Université de Sherbrooke.

<sup>46</sup> Richard Y. Bourhis, Annie Montreuil, Denise Helly et Lorna Jantzen, « Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada », *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, volume 39, n° 2, 2007, p. 31-49.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>48</sup> Pierre Foucher, « Droits et lois linguistiques. Le droit au service du Canada français », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2008, p. 463-513; Pierre Foucher, « Langues, lois et droits. Pour quoi? Pourquoi? L'Action de l'État et des acteurs sociaux

La *Revue générale de droit*<sup>52</sup> a aussi publié un numéro spécial à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, dans lequel on retrouve notamment les opinions de Michel Bastarache<sup>53</sup>, Nathalie DesRosiers et Régnald Rémond. Mentionnons aussi le rapport du Commissariat aux langues officielles sur les *Droits linguistiques : 2007-2009*<sup>54</sup> et les études d'impact financées par le Programme d'appui aux droits linguistiques<sup>55</sup>.

Enfin, quatre étudiants inscrits au Programme de common law en français de l'Université d'Ottawa ont préparé un mémoire intitulé *L'avenir des minorités de langues officielles et l'engagement des institutions fédérales : La partie VII de la Loi sur les langues officielles comme outil permettant de réaliser l'égalité réelle*<sup>56</sup> dans le but de le présen-

---

dans le domaine juridique en matière de langues officielles au Canada », dans Marcel Martel et André Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 389-423; Pierre Foucher, « Le carré redevenu cercle? Fédéralisme, droits linguistiques et égalité dans l'interprétation de la Constitution canadienne », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 269-289; Richard Y. Bourhis et Pierre Foucher, *Bill 103 : Collective Rights and the Declining Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec. An Impact Study Submitted to the Quebec Community Groups Network*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2010.

<sup>49</sup> Michel Seymour, « Les lois linguistiques au Québec ou la longue histoire d'un parfait malentendu », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p.203-227.

<sup>50</sup> Michel Doucet, « La Cour suprême du Canada et le principe de la progression vers l'égalité des droits linguistiques : un dialogue inachevé? », dans Nicolas C.G. Lambert (dir.), *À l'avant-garde de la dualité. Mélanges en l'honneur de Michel Bastarache*, Cowansville (Québec), Éditions Yvon Blais, 2011, p. 281-322.

<sup>51</sup> José Woerling, « Les concepts juridiques mis en œuvre en matière de politique linguistique », dans *Télescope*, vol. 16, n° 3, 2010, p. 22-38.

<sup>52</sup> *Revue générale de droit*, vol. 40, n° 1, 2010.

<sup>53</sup> Voir aussi Michel Bastarache, « Comment protéger les langues officielles », dans *Revue de la common law en français*, vol. 11, 2009.

<sup>54</sup> Commissariat aux langues officielles, *Droits linguistiques : 2007-2009*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2009.

<sup>55</sup> Voir le site Internet du Programme d'appui aux droits linguistiques : [http://www.padl-lrsp.uottawa.ca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=66&Itemid=72&lang=fr](http://www.padl-lrsp.uottawa.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=66&Itemid=72&lang=fr).

<sup>56</sup> Monick Corriveau, Richard Léger, Matthew Létourneau et Mélanie Roy, *L'avenir des minorités de langues officielles et l'engagement des institutions fédérales : La partie VII de la Loi sur les langues officielles comme outil permettant de réaliser l'égalité réelle. Rapport réalisé sous la direction de Mark Power*, Ottawa,

ter au Comité sénatorial permanent des langues officielles alors que les membres préparaient le rapport intitulé *La mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles : On peut faire encore mieux*<sup>57</sup>. Le troisième volume du recueil de dissertations de pages du Sénat comprend aussi une dissertation sur la compréhension des deux langues officielles à la Cour suprême du Canada<sup>58</sup>. La Bibliothèque du Parlement a aussi publié l'étude générale *Le rôle des tribunaux dans la reconnaissance des droits linguistiques*<sup>59</sup>.

## BILAN

Les études réalisées par les chercheurs universitaires portent sur divers thèmes :

- État des lieux sur les services en français dans le domaine de la justice en Ontario;
- Offre active de services en français dans le domaine de la justice en Ontario;
- Le mouvement C'est l'temps, en Ontario;
- Les jeunes anglophones vulnérables à Montréal;
- L'abus envers les aînés; et
- La discrimination et le linguicisme.

Nous avons également placé dans cette partie les études sur les outils jurilinguistiques puisque ceux-ci sont développés par les centres de jurilinguistique de quatre universités :

- Centre de traduction et de terminologie juridiques (Université de Moncton);
- Centre de traduction et de documentation juridiques (Université d'Ottawa);
- Institut Joseph-Dubuc (Collège universitaire de Saint-Boniface); et
- Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (Université McGill).

---

Section de common law, Faculté de droit, Université d'Ottawa, avril 2011.

<sup>57</sup> L'honorable Marie Chaput et l'honorable Andrée Champagne, *La mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles : On peut faire encore mieux*, Ottawa, Comité sénatorial permanent des langues officielles, juin 2010.

<sup>58</sup> Amanda Simard, « *La compréhension des deux langues officielles à la Cour suprême du Canada* », dans l'honorable Sharon Cars-tairs, *Pages de réflexion. Recueil de dissertations de pages du Sénat*, Ottawa, Le Sénat, volume 3, automne 2010, p. 17-30.

<sup>59</sup> Marie-Ève Hudon, *Le rôle des tribunaux dans la reconnaissance des droits linguistiques*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, mars 2010.

## CONCLUSION

Cet inventaire de la recherche a permis d'identifier une quarantaine d'études portant sur la justice en langues officielles qui ont été réalisées par des chercheurs provenant des milieux communautaire, gouvernemental et universitaire.

Nous avons identifié les principaux thèmes des études réalisées selon les trois milieux :

### *Milieu communautaire*

- La promotion des carrières en justice chez les jeunes et chez les immigrants;
- Les activités des associations de juristes d'expression française et de leur fédération nationale;
- La violence faite aux femmes, dont plusieurs études ciblant certains groupes de femmes, (les aînées, les immigrantes, les réfugiées et les femmes appartenant à une minorité visible);
- La gouvernance communautaire; et
- La situation de l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse.

### *Milieu gouvernemental*

- Les besoins en matière de formation chez les intervenants travaillant dans le domaine de la justice;
- La capacité bilingue des tribunaux, y compris le manque de jurés bilingues;
- Les jeunes vulnérables issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et
- Les effets multiplicateurs du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

### *Milieu universitaire*

- État des lieux sur les services en français dans le domaine de la justice en Ontario;
- Offre active de services en français dans le domaine de la justice en Ontario;

- Le mouvement C'est l'temps, en Ontario;
- Les jeunes anglophones vulnérables à Montréal;
- L'abus envers les aînés; et
- Les outils jurilinguistiques.

En plus des thèmes de recherche récurrents tels les états des lieux sur l'accès à la justice en français dans des régions données, les jeunes vulnérables et la violence familiale, nous remarquons que les projets de recherche dans les trois milieux ont innové au niveau méthodologique. À titre d'exemple, l'on mise maintenant davantage sur des recherches partenariales.

Nous notons également que plus de recherches sont appuyées par un comité encadreur ou un panel d'experts. Les membres de ces comités proviennent généralement de divers milieux, faisant en sorte qu'ils apportent tous des expertises différentes pouvant contribuer à la recherche.

### **Les liens avec la *Feuille de route***

Plusieurs études ont été réalisées depuis 2008 afin d'évaluer la portée de l'investissement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2103 : Agir pour l'avenir* dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Nous pensons notamment à l'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice* ainsi qu'aux dix études de cas commandées par le ministère de la Justice du Canada :

- L'effet multiplicateur du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles en Ontario;
- Les projets « Carrières en justice » en Ontario et en Alberta;
- La formation linguistique et terminologique à l'intention des juges manitobains;
- Les programmes nationaux de formation en terminologie juridique;

- Les projets ponctuels de formation des juristes en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique;
- Les outils jurilinguistiques conçus par les centres de jurilinguistique de Moncton et de McGill;
- Les activités des associations de juristes d'expression française de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick;
- Les activités des associations de juristes d'expression française de la Colombie-Britannique et de l'Alberta;
- Les activités des associations de juristes d'expression française de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse; et
- Les effets des activités de base de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law.

## BIBLIOGRAPHIE

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS (ARUC) : Les savoirs de la gouvernance communautaire, « [À propos de l'Alliance de recherche](#) », *ARUC Les Savoirs de la gouvernance communautaire*, consulté le 23 juin 2011.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, [Recruter des jurés francophones et bilingues en Colombie-Britannique](#), Vancouver, Ministère de la Justice Canada, 2006.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, *État des lieux sur l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse*, à paraître.

BASTARACHE, Michel, « Comment protéger les langues officielles », dans *Revue de la common law en français*, vol. 11, 2009.

BISSON, Ronald et associé.e.s Inc., *Études de cas : Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Rapport final*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, mars 2011.

BISSON, Ronald et associé.e.s Inc., [Les carrières en justice pour les immigrants francophones dans les communautés minoritaires francophones au Canada](#). Étude nationale réalisée pour la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law du Canada, 2011.

BOURHIS, Richard Y., Annie Montreuil, Denise Helly et Lorna Jantzen, « [Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada](#) », *Études ethniques au Canada*, volume 39, n° 2, 2007, p. 31-49.

BOURHIS, Richard Y. Bourhis et Pierre Foucher, *Bill 103: Collective Rights and the Declining Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec. An Impact Study Submitted to the Quebec Community Groups Network*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2010. (Disponible en anglais seulement.)

BUREAU DE LA COORDONNATRICE DES SERVICES EN FRANÇAIS DU SECTEUR DE LA JUSTICE, [Plan stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario](#), Toronto, Ministère du Procureur général, Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, 2006.

CARDINAL, Linda, Stéphane Lang, Nathalie Plante, Anik Sauvé et Chantal Terrien, [Un état des lieux : Les services en français dans le domaine de la justice en Ontario](#), Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2005.

CARDINAL, Linda, Stéphane Lang et Anik Sauvé, [Les services en français dans le domaine de la justice en Ontario : Rapport de la consultation des intervenantes et intervenants francophones, Toronto, 1, 2 et 3 mars 2006](#), Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006.

CARDINAL, Linda et Anik Sauvé, [De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 1](#), Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2010.

CARDINAL, Linda, Nathalie Plante et Anik Sauvé, [De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 2. Les perceptions des fonctionnaires et des usagers et usagères](#), Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2010.

CARDINAL, Linda, [C'est l'temps! Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977](#), Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2011, version finale à paraître.

CHAPUT, L'honorable Marie et l'honorable Andrée Champagne, [La mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles : On peut faire encore mieux](#), Ottawa, Comité sénatorial permanent des langues officielles, juin 2010.

CLENETT-SIROIS, Laurence, en coll. avec Kathryn Penwell et Élisabeth Larsen, [La victime accusée ou violence des hommes, problème des femmes](#), Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, [Droits linguistiques : 2007-2009](#), Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2009.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, [Rapport préliminaire d'enquête sur la capacité bilingue institutionnelle de la magistrature des cours supérieures de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario](#), Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2010.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, [Rapport final d'enquête sur la capacité bilingue institutionnelle de la magistrature des cours supérieures de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario](#), Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2011.

CORRIVEAU, Monick, Richard Léger, Matthew Létourneau et Mélanie Roy, [L'avenir des minorités de langues officielles et l'engagement des institutions fédérales : La partie VII de la Loi sur les langues officielles comme outil permettant de réaliser l'égalité réelle](#). Rapport réalisé sous la direction de Mark Power, Ottawa, Section de common law, Faculté de droit, Université d'Ottawa, avril 2011.

DAY, Shelagh, [La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres](#), Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, juin 2008.

DOUCET, Michel, « La Cour suprême du Canada et le principe de la progression vers l'égalité des droits linguistiques : un dialogue inachevé? », dans Nicolas C.G. Lambert (dir.), *À l'avant-garde de la dualité. Mélanges en l'honneur de Michel Bastarache*, Cowansville (Québec), Éditions Yvon Blais, 2011, p. 281-322.

FOUCHER, Pierre, « Droits et lois linguistiques. Le droit au service du Canada français », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2008, p. 463-513.

FOUCHER, Pierre, « Langues, lois et droits. Pour quoi? Pourquoi? L'Action de l'État et des acteurs sociaux dans le domaine juridique en matière de langues officielles au Canada », dans Marcel Martel et André Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 389-423.

FOUCHER, Pierre, « Le carré redevenu cercle? Fédéralisme, droits linguistiques et égalité dans l'interprétation de la Constitution canadienne », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 269-289.

GARLAND, Leigh, [Does culture matter?: The characteristics of adolescent physical abuse cases investigated by Montreal's English youth protection services](#), Montréal, Department of Social Work, McGill University, 2009. (Disponible en anglais seulement.)

GOUVERNEMENT DU CANADA, [Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir](#), Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008.

GRENON, Émilie, Michèle Kérisit et Françoise Magunira, [L'analyse des enjeux des femmes immigrantes et réfugiées francophones vivant en Ontario séparées de leurs enfants](#), Ottawa, Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, mars 2008.

HASHI, Rahma, [Adaptabilité des services en français en matière de lutte contre la violence familiale faite aux femmes de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones – MREF](#), Ottawa, Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, juin 2009.

HUDON, Marie-Ève, [Le rôle des tribunaux dans la reconnaissance des droits linguistiques](#), Ottawa, Bibliothèque du Parlement, mars 2010.

MAGRINELLI ORSI, Mylène et Sébastien April, *État des lieux sur les facteurs de risque de délinquance chez les jeunes issus des communautés de langue officielles en situation minoritaire. Recension des écrits*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada, janvier 2011.

MANTON, Danielle, « Coalition des intervenantes et intervenants francophones dans le domaine de la justice », [Les Savoirs de la gouvernance communautaire](#), volume 3, n° 1, été 2011, p. 5.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA, « La formation linguistique des intervenants de justice : Une approche pragmatique », *Bulletin Justice en langues officielles*, n° 2, juillet 2011.

NORMAND, Martin, [L'innovation dans la gouvernance communautaire. Volume 1 : Catalogue des pratiques](#), Ottawa, ARUC Les savoirs de la gouvernance communautaire, mars 2011.

PENWELL, Kathryn, [Comprendre au lieu d'étiqueter : L'intervention auprès des survivantes d'agression à caractère sexuel psychiatriquées](#), Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008.

PRAIRIE RESEARCH ASSOCIATES, [Analyse pan-canadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice](#). Rapport. Soumis au Ministère de la Justice, Ottawa, 31 mars 2009.

PRAIRIE RESEARCH ASSOCIATES, *Enquête auprès des praticiens du droit. Rapport final*, Ottawa, Centre de traduction et de documentation juridiques, Université d'Ottawa, 2010.

RECHERCHE PGF – GTA RESEARCH, [État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#), Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 2002.

*Revue générale de droit*, vol. 40, n° 1, 2010.

SEYMOUR, Michel, « [Les lois linguistiques au Québec ou la longue histoire d'un parfait malentendu](#) », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 203-227.

SIMARD, Amanda, « [La compréhension des deux langues officielles à la Cour suprême du Canada](#) », dans l'honorable Sharon Carstairs, *Pages de réflexion. Recueil de dissertations de pages du Sénat*, Ottawa, Le Sénat, volume 3, automne 2010, p. 17-30.

WOERLING, José, « [Les concepts juridiques mis en œuvre en matière de politique linguistique](#) », dans *Télescope*, vol. 16, n° 3, 2010, p. 22-38.